VIDE TA CHAMBRE
BOURSE AUX JOUETS

Vêtements, Jouets, Livres, Puériculture...

ÉVÉNEMENT CARITATIF : ÉCOLES DE NAILLOUX

Dimanche 15 Novembre
HALLE DE NAILLOUX
9H / 16H

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : MAIL :

NOM ÉLÈVE : CLASSE :

1 EMPLACEMENT PAR FAMILLE (même nom, même adresse) TARIF 10€

1 table + 2 chaises (fournies) / (1 portant autorisé non fourni)

PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ (OBLIGATOIRE)

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310.2 du Code du Commerce)
- de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321.9 du Code Pénal)
- avoir pris connaissance du règlement et l'accepter

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature :



Organisé par les Délégués Parents d'Élèves APE by FCPE

NAILLOUX VIVRE LAURAGAIS

APE by FCPE

Date limite d'inscription le vendredi 06 novembre
Dans la limite des places disponibles

VIDE TA CHAMBRE
BOURSE AUX JOUETS

NAILLOUX VIVRE LAURAGAIS

APE by FCPE

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Les Délégués Parents d'Élèves APE by FCPE organisent un « VIDE TA CHAMBRE / BOURSE AUX JOUETS » qui aura lieu sous la Halle de Nailloux, le dimanche 15 novembre 2026 de 9h à 16h.

ARTICLE 2 : Le vide ta chambre / bourse aux jouets rassemble des particuliers qui veulent vendre des articles personnels et usagers : vêtements, chaussures, accessoires (sacs, ceintures, chapeaux, bijoux uniquement), jeux, jouets, livres, CD, DVD, puériculture.

ARTICLE 3 : La location de l'emplacement (10€) est payable à l'inscription par chèque à l'ordre de l'APE by FCPE ou par virement (IBAN : FR76 1310 6005 0030 0474 8478 931 / APE BY FCPE)

ARTICLE 4 : La réglementation relative à la vente au déballage sera appliquée (décret du 07/01/2009 : déclaration sur l'honneur et registre d'identité notamment). Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non conformes ainsi que de refouler toute personne qui refuserait de respecter le présent règlement.

ARTICLE 5 : Chaque inscription sera validée dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription accompagnés, du règlement et obligatoirement d'une copie de la pièce d'identité, justifiant de la domiciliation quel que soit le lieu de résidence. Dans la limite des places disponibles. Un mail de confirmation vous sera envoyé.

ARTICLE 6 : La réservation complète devra nous parvenir au plus tard le vendredi 06 novembre via le cahier de liaison de votre enfant, par mail ou déposée à la mairie sous enveloppe avec la mention APE by FCPE.

ARTICLE 7 : La Halle sera ouverte à partir de 8h pour les exposants et 9h pour les visiteurs (entrée gratuite). Tout emplacement réservé et non occupé à 9h sera considéré comme libre et pourra être attribué à un autre exposant.

ARTICLE 8 : Rien ne pourra être accroché sur les murs. Le nettoyage de chaque emplacement incombe à chaque exposant. Les marchandises invendues en fin de journée ne devront en aucun cas être abandonnées : l'exposant s'engage à les ramener et laisser l'emplacement dans l'état où il l'a trouvé le matin.

ARTICLE 9 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs, et la commune, déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dommages causés aux exposants, clients et tiers.

ARTICLE 10 : Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

ARTICLE 11 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Ne pas jeter sur la voie publique